



Rapport du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de Secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur (SAENES), Session 2025

Référence

[Arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur](#)

Rappel des épreuves

L'examen professionnel pour l'accès à la classe exceptionnelle comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

- **L'épreuve d'admissibilité**, assortie d'un coefficient 3, consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, établi par le candidat (RAEP), dossier anonymé contenant :
 - un rapport d'activité de deux pages au maximum
 - un tableau récapitulatif des différentes expériences professionnelles dans les secteurs public et privé
 - un tableau récapitulatif des formations suivies
 - éventuellement un ou deux documents élaborés par le candidat afin d'illustrer et valoriser des éléments de sa pratique professionnelle.
- **L'épreuve orale d'admission**, assortie d'un coefficient 5, consiste en un entretien d'une durée de 25 minutes, avec pour point de départ une courte présentation (5 minutes) du candidat, suivie d'un entretien avec le jury sur sa pratique professionnelle. Cette épreuve est notée de 0 à 20.



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le calendrier

L'examen professionnel de SAENES de classe exceptionnelle s'est déroulé selon le calendrier suivant :

Jury d'admissibilité : 3 février 2025
Oraux d'admission : 18 et 19 février 2025
Jury d'admission : 19 février 2025

Les statistiques du concours, session 2025 : Nombre de postes : 7

Nombre de candidats inscrits : 35
Nombre de dossiers remis : 22
Nombre de dossiers comportant une rupture d'anonymat : 2
Nombre de candidats déclarés admissibles : 11
Nombre de candidats admis : 5
Parmi les candidats admis, la moyenne la plus élevée obtenue est de 141.50 points sur 160 ; la plus basse est de 103.25 points sur 160.

Pour information, session 2024 : Nombre de postes : 14

47 candidats inscrits
37 dossiers remis
Nombre de dossiers comportant une rupture d'anonymat : 4
25 candidats admissibles
14 candidats admis
3 candidats inscrits sur liste complémentaire

L'admissibilité

Elle repose principalement sur l'appréciation du dossier de RAEP, qui doit faire ressortir de manière claire et structurée les compétences acquises tout au long du parcours professionnel du candidat. Le jury évalue notamment :

- les qualités rédactionnelles ;
- la capacité à analyser et mettre en perspective son parcours ;
- la cohérence et la richesse des expériences ;
- la pertinence des compétences mises en avant au regard des attendus du grade ;
- la motivation et la projection du candidat dans les missions de la classe exceptionnelle.



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le jury s'est appuyé sur une grille d'évaluation afin de pondérer les différents éléments du dossier : les qualités rédactionnelles, la diversité des parcours professionnel et de formation, la qualité du RAEP au regard notamment de la capacité du candidat à synthétiser, de la structuration de sa présentation, l'identification de ses motivations et compétences acquises.

Le jury a pu apprécier la qualité des dossiers, dans l'ensemble l'exercice est bien compris. Les dossiers témoignent de la diversité des candidats qui exercent dans les différentes administrations de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de l'enseignement supérieur.

Le jury rappelle que la présence d'annexes dans le dossier de RAEP peut constituer un véritable atout lorsqu'elles sont pertinentes, c'est-à-dire en lien direct avec le projet professionnel présenté ou illustrant concrètement les compétences mises en avant. À l'inverse, des annexes trop nombreuses ou sans rapport clair avec le propos peuvent nuire à la lisibilité du dossier.

Le jury constate également que les candidats ne démontrent pas toujours leur capacité à s'inscrire dans un collectif, que ce soit à travers le travail en équipe, la coordination ou le pilotage partagé. Cette dimension, essentielle pour l'accès au grade de SAENES classe exceptionnelle, doit être davantage explicitée.

Enfin, un besoin spécifique émerge concernant les candidats issus des EPLE : une formation à la rédaction du RAEP apparaît nécessaire. L'académie propose d'ailleurs un accompagnement dédié, auquel il est recommandé de participer.

Points forts observés

Les dossiers d'admissibilité les mieux valorisés sont ceux dans lesquels les candidats :

- adoptent une posture réflexive plutôt que descriptive ;
- démontrent une bonne compréhension des enjeux de leur environnement professionnel ;
- montrent, à travers des exemples concrets, leur contribution à l'amélioration du service, à la conduite de projets ou à l'encadrement d'équipes.

Axes d'amélioration

Les dossiers non retenus témoignent souvent de :

- descriptions trop factuelles, sans analyse ni recul sur le rôle joué et les compétences mobilisées ;
- difficultés à relier le parcours et les acquis aux attendus du grade ;
- une mise en valeur insuffisante des responsabilités réellement exercées ;



- une méconnaissance des enjeux institutionnels récents ou des évolutions des politiques éducatives.

Les notes obtenues à l'épreuve d'admissibilité (sur 20) :

EPREUVE	MINIMUM	MOYENNE	MAXIMUM	SEUIL
RAEP	8.50	13.17	18.50	14

L'admission

Lors de l'entretien, le jury attend des candidats qu'ils fassent preuve :

- d'une présentation structurée et cohérente avec leur dossier de RAEP ;
- d'une capacité à analyser leurs expériences et à en dégager des enseignements utiles ;
- d'une vision claire de leur évolution professionnelle et des responsabilités liées au grade de classe exceptionnelle ;
- d'une connaissance élargie de l'environnement institutionnel, des réformes en cours et de leurs impacts ;
- d'ouverture d'esprit, d'aisance relationnelle et de maîtrise de soi.

Les candidats admissibles ont soigneusement préparé leur présentation, se sont distingués en mettant en valeur certains aspects de leur carrière et de leurs acquis, avec une aisance appréciable. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui démontraient leur ouverture d'esprit, leurs capacités d'analyse, leurs connaissances élargies sur leur environnement.

Points forts des candidats admissibles

Le jury insiste sur le fait que l'épreuve d'admission ne constitue en aucun cas une prime à l'ancienneté. Même en occupant un même poste depuis de nombreuses années, le candidat doit convaincre qu'il est en mesure d'apporter davantage sur un nouveau poste avec plus de responsabilités, notamment par sa capacité d'évolution, d'adaptation et de contribution à des missions élargies. Les candidats les mieux préparés ont su :

- mettre en valeur des compétences transversales (pilotage, coordination, expertise, management...);
- illustrer leurs propos par des situations professionnelles pertinentes ;
- adopter une posture professionnelle mature, combinant assurance, écoute et clarté d'expression ;



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

exprimer leur motivation en lien avec une projection réaliste vers les fonctions supérieures du corps.

Les notes obtenues à l'épreuve d'admission (sur 20) :

EPREUVE	MINIMUM	MOYENNE	MAXIMUM	SEUIL
ENTRETIEN JURY	8	12.32	17,50	12.91

La présidente du jury

Frédérique Zou Pery